

Note de conjoncture

> Analyse économique de la filière Céréales de FranceAgriMer



• numéro 07 / avril 2013 / Enquête prix payés aux producteurs

Le calcul des prix d'acompte résulte d'une moyenne pondérée des prix relevés chez les organismes stockeurs par les volumes collectés dans cette modalité. Les moyennes mensuelles des prix d'acompte n'incluent pas les majorations de fin de campagne (seulement les réévaluations intermédiaires), et sont par construction inférieures aux prix moyens touchés par l'agriculteur. Le calcul des prix fermes résulte également d'une moyenne pondérée établie par cette même méthode, à partir du prix pratiqué au 15 du mois.

Les prix fermes payés aux producteurs demeurent globalement orientés à la baisse en mars, mais le repli est important uniquement dans le cas du blé dur (-17 €/t). De plus, l'avoine, qui avait enregistré les corrections les plus fortes le mois précédent, échappe à cette tendance, avec un prix moyen ferme qui regagne quelques euros. Enfin, le blé meunier et les orges de mouture s'échangent à un prix ferme presque inchangé sur le mois. Les prix actuels se caractérisent par une homogénéité exceptionnelle : seulement 36 euros séparent le prix de l'espèce la moins chère (les orges fourragères, à 196 €/t) de celui de l'espèce la plus chère (le blé tendre, à 222 €/t).

	mars 2013	mars 2012
En €/t	Prix fermes	Prix fermes
Blé tendre	222	197
Blé dur	221	242
Orge mouture	196	183
OBH*	197	195
OBP**	198	220

Source : Enquête prix payés aux producteurs

*OBH : Orges Brassicoles d'Hiver

**OBP : Orges Brassicoles de Printemps

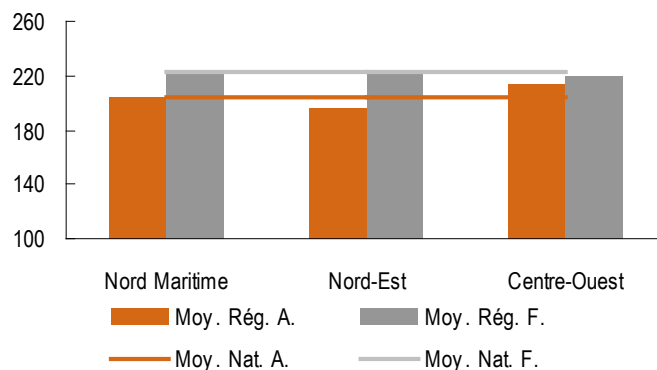
La part des achats réalisés en modalité d'acompte régresse de 30 % en février à 24 % en mars et la modalité ferme est à présent majoritaire pour toutes les espèces enquêtées. Le recours aux achats fermes est le plus fréquent pour le triticale (93 % des transactions), le plus faible pour le maïs (57 %) mais surtout les orges brassicoles d'hiver (54 %).

Comparés aux prix pratiqués il y a un an, les prix actuels bénéficient tous d'un bonus, exceptés le blé dur et les orges brassicoles de printemps avec un différentiel proche d'une vingtaine d'euros. Le blé dur est également la seule espèce à s'échanger moins cher qu'en 2010/11 (-34 €/t). En revanche, comme le mois dernier, seuls le maïs, les orges fourragères et le triticale profitent de prix supérieurs à ceux de la campagne exceptionnelle 2007/08. Enfin, le bonus moyen, toutes espèces enquêtées confondues, atteint selon les campagnes : 43 % (par rapport aux prix de 2006/07), 92 % (2008/09), 111 % (2005/06), jusqu'à 132 % (2009/10).

Blé tendre

Les prix d'achat du blé meunier se maintiennent quasiment inchangés sur le mois, tant en modalité d'acompte qu'en achat ferme. Une tonne de blé meunier s'échange donc 222 €/t en mars en modalité ferme, soit le prix le plus élevé de toutes les espèces enquêtées. La configuration actuelle est ainsi absolument inédite, puisque le prix payé en blé tendre dépasse, très marginalement toutefois, celui du blé dur. Ces niveaux de prix se confirment à l'échelle de l'ensemble des regroupements régionaux, puisque l'écart de prix maximum relevé entre deux regroupements ne dépasse pas 3 euros.

Blé tendre : prix payés aux producteurs en €/t

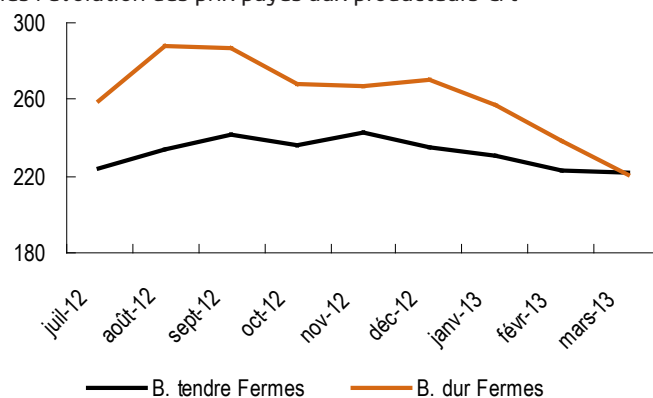


Source : Enquête prix payés aux producteurs

Blé dur

Le 1^{er} trimestre 2013 a connu une baisse ininterrompue du prix du blé dur, qui a perdu près d'une cinquantaine d'euros sur cette période. En mars,

Blés : évolution des prix payés aux producteurs €/t

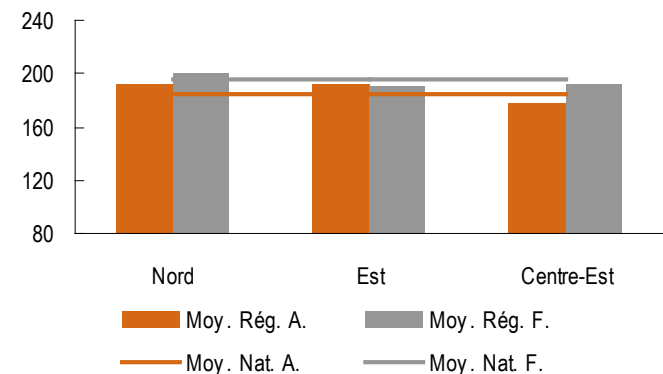


Source : Enquête prix payés aux producteurs

le blé dur s'échange en modalité ferme à seulement 221 €/t (-17 euros sur le mois), soit un prix inférieur, pour la 1ère fois, à celui du blé tendre. L'acompte régresse encore (de 27 à 23 % des transactions), avec prix moyen calculé est de 210 €/t (presque inchangé sur le mois).

La part des achats d'orges de mouture réalisés en modalité ferme a nettement progressé : ils représentent en mars 64 % des transactions contre seulement la moitié en février.

Orge de mouture : prix payés aux producteurs en €/t

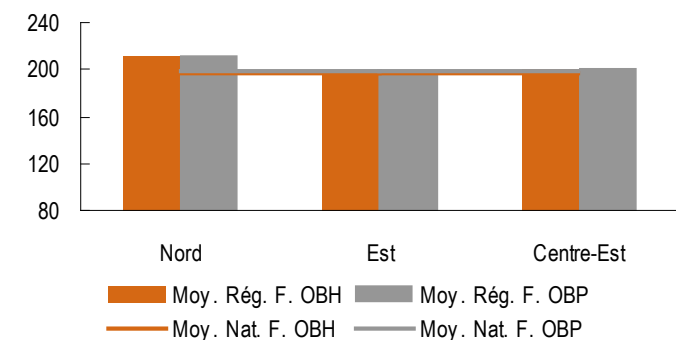


Source : Enquête prix payés aux producteurs

Orges

Si le prix des orges fourragères se stabilise à 196 €/t, celui des orges brassicoles recule et passe sous le seuil des 200 €/t, tant en variété de printemps qu'en variété d'hiver. Les prix de ces trois types d'orges sont à présent à quasi parité. Les écarts de prix à l'échelle inter régionale s'échelonnent de 10 euros (orges de mouture) à 14 euros (orges brassicoles de printemps). Quelle que soit la variété, les prix fermes les plus attractifs sont relevés dans le regroupement du Nord et les moins attractifs dans celui de l'Est.

Orge de brasserie : prix payés aux producteurs en €/t

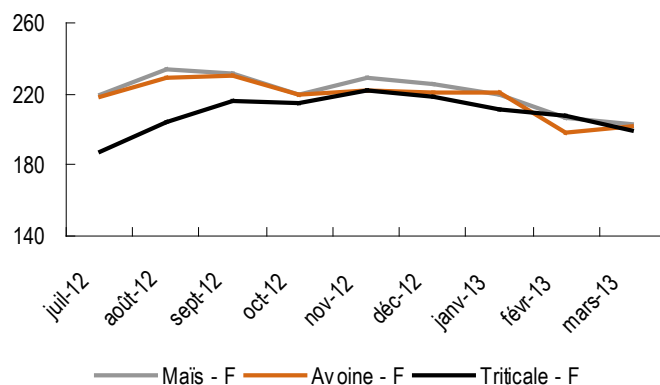


Source : Enquête prix payés aux producteurs

Maïs

Dans la continuité de la tendance relevée le mois dernier, les achats d'acompte progressent encore pour le maïs, de 25 à 43 %, pour un prix moyen qui évolue en revanche peu sur le mois, à 207 €/t. Le prix ferme relevé à l'échelle nationale perd 3 euros, à 203 €/t. Cette moyenne est très représentative puisque le différentiel de prix maximum entre deux regroupements régionaux ne dépasse pas 4 euros. La décote par rapport au prix ferme du blé tendre se renforce encore ; elle atteint maintenant 19 euros.

Maïs/Avoine/Triticale : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : Enquête prix payés aux producteurs

Avoine et Triticale

L'avoine se distingue des autres céréales enquêtées ; elle profite d'un léger raffermissement (+ 3 euros) en mars après avoir enregistré les plus fortes corrections à la baisse le mois dernier. De plus, les achats réalisés en modalité d'acompte, encore majoritaires en février, ne représentent plus que 20 % des transactions en mars. Pour le triticale, dont les achats sont presque exclusivement réalisés en modalité ferme (93 %), le prix ferme moyen perd encore huit euros, à 200 €/t.

En €/t	mars 2013	mars 2012
	Prix fermes	Prix fermes
Maïs	203	189
Avoine	202	201
Triticale	200	180

Source : Enquête prix payés aux producteurs

Source prix à la production : Enquête mensuelle des services régionaux de FranceAgriMer

La note de conjoncture Céréales est une publication de FranceAgriMer. Directeur de la publication : Fabien Bova. Rédaction : Unité Enquêtes et données filières / services des Bases d'information économique - D. Brulé/dominique.brulé02@franceagri.fr - Impression : atelier d'impression de l'Arborial / Contact presse : L. Gibert : tél : 01 73 30 34 05 - laurence.gibert@franceagri.fr / V. Nicolet : tél : 01 73 30 22 54 / virginie.nicolet@franceagri.fr N° ISSN 2115-3019 / Copyright 2012 : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.



12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagri.fr
www.agriculture.gouv.fr